
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du mardi 01 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le , s'est réuni sous la présidence de Christian BELLAS.

Présents : 9

Sont présents: Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Frédéric BOUDOU, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Sébastien AGUSSOL, Marylène VEYRIER, Marine DELMAS

Votants: 10

Représentés: Mélodie CRAMETTE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Luc BEVILACQUA

Objet: Rapport Syndicat Centre Hérault-Elimination des déchets - 2024 024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets pour l'année 2023

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023.

Objet: Révision libre des attributions de compensation suite à la réévaluation des charges transférées au titre de la compétence enfance/jeunesse - 2024 025

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de révision libre des attributions de compensation suite à la réévaluation des charges transférées au titre de la compétence enfance/jeunesse, présentée par la Communauté de Communes Lodevois et Larzac,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'Unanimité,

– Article I : **REFUSE** la révision libre de l'attribution de compensation à partir du 1^{er} janvier 2025 pour notre commune et fixe son montant global versé à la Communauté de Communes, pour l'ensemble des compétences transférées, à 2493€,

Objet: Admission en Non-Valeurs - 2024 026

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de Monsieur le trésorier de Clermont l'Hérault, dans le quel il est fait état de sommes irrécouvrables.

Il est demandé au conseil d'approuver cet état délivré par les services de la DGFIP,
Le montant de ces non-valeurs s'élève à 742.22€

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve l'état des sommes irrécouvrables transmise par la DGFIP, pour un montant de 742.22€

Objet: Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac - 2024 027

Monsieur le Maire présente au Conseil le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, annexé à la présente délibération.

Objet: Validation Choix des Entreprises dans le cadre du Marché public de la Mise en sécurité de la RD 142 - 2024 028

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) qui a eu lieu le 03 septembre 2024,

3 entreprises ont répondu:

L'entreprise SEVIGNE pour 168 658.50€ HT et une note suite à l'analyse multicritères de 96.45/100

L'entreprise ROUVIER pour 153 690.20€ HT et une note suite à l'analyse multicritères de 95.50/100

L'Entreprise Colas pour 202 929.00 HT et une note suite à l'analyse multicritères de 90.29/100

L'entreprise retenue par la CAO est l'entreprise SEVIGNE pour 168 658.50€HTet une note de 96.45/100

Unanimité

Objet: Désignation des délégués Titulaires et Suppléants à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac - 2024 029

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité;

DESIGNE Monsieur BEVILACQUA Luc, 1er adjoint au Maire, en tant que Délégué Titulaire et Monsieur BELLAS Christian, Maire, comme délégué suppléant.